



Berne, le 3 septembre 2009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Révision urgente de la LAMal pour endiguer les coûts: position de H+

**Les mesures urgentes pour endiguer les coûts de la LAMal seront traitées en parallèle par le Conseil national et le Conseil des Etats lors de la session d'automne. L'essentiel de la position de H+.**

#### **Une amélioration immédiate de la compensation des risques!**

Plutôt qu'interdire les commissions aux courtiers et la publicité téléphonique, H+ préconise qu'une **compensation des risques efficace** entre les assureurs figure parmi les mesures urgentes. C'est la condition préalable la plus importante au développement des soins intégrés et à d'autres réformes allant dans le sens de l'efficacité des soins. Des expériences menées en Allemagne et aux Pays-Bas en témoignent.

#### **Conseil téléphonique: oui**

H+ approuve l'introduction d'une permanence téléphonique de conseil médical. L'obligation d'y recourir paraît discutable.

#### **Spécialistes et services ambulatoires: hausse de la franchise (20% au lieu de 10): oui**

H+ souscrit à la mesure. Au contraire de la taxe de consultation à payer comptant, cette disposition est réalisable sans bureaucratie supplémentaire importante pour les prestataires. Aujourd'hui, des franchises différenciées sont déjà en place pour les médicaments. **Mais les urgences impératives et les patients adressés à l'hôpital par un médecin devraient être épargnés par cette augmentation.**

#### **Taxe de consultation de CHF 30.-: non**

La taxe de consultation n'a pas démontré ses effets et son utilité (Allemagne, Autriche, Suède). Les prestations hospitalières ambulatoires sont justifiées médicalement et ont été préconisées par le monde politique.

La taxe de consultation coûte 220 à 440 millions de francs (frais de CHF 5.-, resp. 10.-, multipliés par 44 millions de traitements) – sans aucune utilité médicale.

#### **Mandats pour les prestations hospitalières ambulatoires: non**

Economiser au niveau cantonal, c'est limiter les prestations. Le rationnement est en contradiction avec les principes de la politique et les souhaits des patients. La planification dans le secteur stationnaire n'a pas été efficace, selon l'analyse des effets commandée par l'OFSP. Pourquoi fonctionnerait-elle pour l'ambulatoire, où les cantons ne participent même pas au financement?

#### **Baisse des tarifs en cas d'évolution des coûts plus élevée que la moyenne: non**

La proposition mélange le nombre des traitements et les coûts. Les primes augmentent en raison de la progression de la demande, et non en raison d'une hausse des coûts.

**Les mesures urgentes pour endiguer les coûts de la LAMal seront traitées en parallèle par le Conseil national et le Conseil des Etats lors de la session d'automne. L'essentiel de la position de H+.**

Art.	Proposition	Position de H+	Motivation
	<b>Une compensation des risques efficace, immédiatement!</b>	<b>Oui</b>	Plutôt qu'interdire les commissions aux courtiers et la publicité téléphonique, H+ préconise qu'une <b>compensation des risques efficace</b> entre les assureurs figure parmi les mesures urgentes. C'est la condition préalable la plus importante au développement des soins intégrés et à d'autres réformes allant dans le sens de l'efficacité des soins. Des expériences menées en Allemagne et aux Pays-Bas en témoignent.
14a (nouveau)	<b>Permanence téléphonique de conseil médical</b>	<b>Oui</b>	L'introduction d'une permanence téléphonique de conseil médical est souhaitable. L'obligation d'y recourir paraît cependant discutable.
64 al. 6	Accès aux spécialistes et à l'ambulatorio hospitalier soumis à une participation plus élevée (20 au lieu de 10%)	<b>Oui</b>	H+ approuve la mesure. Au contraire de la taxe de consultation à payer comptant, cette disposition est réalisable sans bureaucratie supplémentaire importante pour les prestataires. Aujourd'hui, des franchises différenciées sont déjà en place pour les médicaments. <b>Les urgences impératives et les patients adressés à l'hôpital par un médecin devraient être épargnés par cette augmentation.</b>
39 al. 1bis	Mandats de prestations pour les soins ambulatoires hospitaliers	<b>Non</b>	Economiser au niveau cantonal, c'est limiter les prestations. Le rationnement est en contradiction avec les principes de la politique et les souhaits des patients. La planification dans le secteur stationnaire n'a pas été efficace, selon l'analyse des effets commandée par l'OFSP. Pourquoi fonctionnerait-elle pour l'ambulatorio, où les cantons ne participent même pas au financement?
55b	Baisse des tarifs en cas d'évolution des coûts supérieure à la moyenne	<b>Non</b>	La proposition mélange le nombre des traitements et les coûts. Les primes augmentent en raison de la progression de la demande, et non d'une hausse des coûts..
64bis	Taxe de consultation de CHF 30.–	<b>Non</b>	La taxe de consultation n'a pas démontré ses effets et son utilité (Allemagne, Autriche, Suède). Les prestations hospitalières ambulatoires ont été préconisées par le monde politique.  La taxe de consultation coûte 220 à 440 millions de francs (frais de CHF 5.– resp. 10.– multipliés par 44 millions de traitements) – sans aucune utilité médicale.

**H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et établissements de soins publics et privés. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.**

Informations complémentaires:  
**H+ Les Hôpitaux de Suisse**  
 Charles Favre, président  
 Portable: 079 621 08 93  
 E-mail: [charles.favre@parl.ch](mailto:charles.favre@parl.ch)

Informations complémentaires:  
**H+ Les Hôpitaux de Suisse**  
 Bernhard Wegmüller, directeur  
 Tél. prof.: 031 335 11 00,  
 Portable: 079 635 87 22  
 E-mail: [bernhard.wegmueller@hplus.ch](mailto:bernhard.wegmueller@hplus.ch)